

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2026/42**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six  
le MARDI 28 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 15 Avril 2026  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Madame PIERRU Nadège (proc. Mme DELRUE Joëlle). Messieurs BONNAIRE Serge  
(proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), ELOIRE Jérôme (proc. M. MONBAILLY  
Vincent).

Absent excusé : M. SPECQUE Frédéric.

### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026**

La séance ouverte, Madame le Maire donne la parole à Madame Sandrine VERON,  
Adjointe au Maire, pour présenter le Budget Primitif 2026.

La comptabilité publique définit précisément les règles selon lesquelles les dépenses  
et les recettes doivent être classées.

Le budget primitif est un acte fondamental pour lequel sont prévues et autorisées par  
le Conseil Municipal les recettes et les dépenses pour une année. C'est aussi un acte  
politique car il exprime la volonté de la politique des élus.

Un budget proposé sans augmentation des taux d'imposition, comme l'a précisé  
Madame Le Maire dans son Débat d'Orientation Budgétaire.

L'un des objectifs d'une Commune est de veiller à l'entretien du patrimoine de la ville,  
aux travaux sur la voirie. Madame le Maire a expliqué dans le Débat d'Orientation  
Budgétaire les objectifs notamment en termes d'investissements.

On distingue :

**La section de fonctionnement** qui enregistre les dépenses et les recettes courantes.  
Dépenses = recettes : 4.900.000 €

**La section d'investissement** qui retrace les opérations d'équipement de la ville,  
modifiant la valeur du patrimoine communal.  
Dépenses = recettes : 3.375.000 €

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 683 067.15	2 296 022.00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	214 726.32	1 078 978.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i> 1 477 206.53	<i>(si solde positif)</i>
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>3 375 000.00</b>	<b>3 375 000.00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 900 000.00	4 059 216.37
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	840 783.63 <i>(si excédent)</i>
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>4 900 000.00</b>	<b>4 900 000.00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>8 275 000.00</b>	<b>8 275 000.00</b>

Ce budget permet d'allouer 765.000 € pour la section d'investissement.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal adoptent par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS (M. QUAGEBEUR Jean-Philippe, Mme SCHLEICH Ingrid, M. HANSSE Thierry, Mme VINCENT Eulalie, M. QUENON Sylvain) ce Budget Primitif 2026.

Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 29/04/2026

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

La Secrétaire,  
**Céline DELATTRE.**

